

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DÉTENU AU SECRET

Condamné à sept ans d'emprisonnement par le Tribunal pénal spécial de Riyadh, l'écrivain saoudien Nazeer al Majed est détenu au secret depuis le 18 janvier. Cet homme est un prisonnier d'opinion et risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 18 janvier, **Nazeer al Majed** (39 ans), assistant de cours techniques et scientifiques, écrivain et père de deux enfants, a été déclaré coupable par le Tribunal pénal spécial, juridiction antiterroriste siégeant à Riyadh, la capitale du pays. Il a été condamné à sept ans d'emprisonnement, à une interdiction de quitter le territoire pendant sept ans à l'issue de sa peine et à une amende s'élevant à 100 000 rials saoudiens (environ 26 000 dollars des États-Unis) pour avoir « rompu son allégeance au souverain ». Ce chef d'accusation a été retenu contre lui pour diverses raisons, dont le fait d'avoir participé à des manifestations, écrit des articles où il s'opposait à la politique de l'État et communiqué avec les médias. Le juge a ordonné son arrestation immédiate.

Constatant que Nazeer al Majed ne répondait pas au téléphone et n'était pas rentré chez lui après l'audience le 18 janvier, sa famille a appelé le Tribunal pénal spécial le lendemain pour s'enquérir de son sort. On lui a dit qu'il avait été condamné et conduit à la prison politique d'Al Hair, à Riyadh, où il se trouve toujours aujourd'hui. Depuis son arrestation, il est détenu au secret sans pouvoir contacter sa famille, ce qui fait craindre qu'il ne soit torturé ou autrement maltraité.

Nazeer al Majed avait déjà été arrêté le 17 avril 2011 sur son lieu de travail, l'école publique Jabal al Noor située dans la ville d'Al Khubar (province de l'Est). Il a été détenu sans inculpation ni jugement jusqu'à sa libération, le 26 juillet 2012, dans le centre de détention de la Direction générale des enquêtes, qui est situé dans la ville de Dammam (province de l'Est) et dépend du ministère de l'Intérieur. Il a été maintenu à l'isolement pendant les cinq premiers mois. En octobre 2016, plus de quatre ans après avoir été relâché, Nazeer al Majed a reçu un appel téléphonique l'informant de sa convocation au Tribunal pénal spécial de Riyadh pour y être jugé. Le procès s'est ouvert le 24 octobre 2016. Il comparait pour des infractions qu'on l'accusait d'avoir commises en 2011 alors qu'il n'avait fait, pour chacune d'entre elles, qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le 18 janvier, lors de la cinquième audience, il a été arrêté après avoir été condamné à une peine d'emprisonnement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités saoudiennes à libérer immédiatement et sans condition Nazeer al Majed, détenu uniquement pour avoir exercé pourtant pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et qui est par conséquent un prisonnier d'opinion ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et des autres formes de mauvais traitements et à ce qu'il puisse recevoir régulièrement la visite de sa famille et de ses représentants juridiques.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 24 MARS 2017 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre
His Majesty Salman bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite
Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)
Twitter : @KingSalman
**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur
His Royal Highness Prince Mohammed bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Minister of Interior
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite
Fax : +966 11 403 3125
Twitter : @M_Naif_AISaud
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Ministre de la Justice
His Excellency Dr Walid bin Mohammed bin Saleh Al-Samaani
Ministry of Justice
University Street
PO Box 7775, Riyadh 11137
Arabie saoudite
Fax : +966 11 401 1741 / 402 031
Twitter : @MojKsa
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DÉTENU AU SECRET

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nazeer al Majed a été arrêté le 17 avril 2011, quelques jours après avoir publié un article intitulé « Je proteste, donc je suis un [bon] être humain » (*ana ahtajj izan ana adam*). Dans cet article, il avançait qu'un dialogue ne pouvait avoir lieu qu'entre deux parties se trouvant sur un pied d'égalité et que le peuple ne pouvait faire jeu égal avec l'État qu'en descendant dans la rue, ce qui aurait pour conséquence l'instauration d'un véritable dialogue. Avant d'être arrêté, Nazeer al Majed a publié des articles en arabe sur des thèmes philosophiques, sociaux et politiques dans la presse écrite et en ligne. Son domicile a été fouillé, par des agents de la Direction générale des enquêtes selon toute vraisemblance, mais ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt ni d'autorisation de perquisition. Ils ont saisi son ordinateur portable, d'anciennes vidéos et des vidéos récentes de famille, ainsi que des ouvrages écrits par des personnalités de l'opposition saoudienne en exil, dont l'ayatollah Ruhollah Khomeini d'Iran aujourd'hui décédé. Ses affiches de l'ayatollah et du secrétaire général du groupe armé musulman, chiite et libanais Hezbollah, Al Sayyed Hassan Nasrallah, ont également été confisquées. Les proches de Nazeer n'ont pas été autorisés à le voir pendant les cinq premiers mois de sa détention.

Nazeer al Majed a confié à des proches que, pendant sa détention, il avait été torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements, dont des périodes prolongées à l'isolement. Quand on le conduisait de sa cellule à la salle d'interrogatoire, il était fréquemment battu. Il a ajouté que, pendant ses interrogatoires, il était giflé et recevait des coups de poing au visage. On le rouait aussi de coups de pied sur tout le corps et on le fouettait dans le dos au moyen d'un instrument dur. On le contraignait à rester dans une position douloureuse pendant de longues périodes, parfois jusqu'à quatre heures, les bras attachés en l'air et les pieds entravés. À plusieurs reprises, des membres des forces de sécurité sont entrés dans sa cellule, lui ont ordonné de s'asseoir face au mur et lui ont frappé la tête contre le mur. On lui a aussi souvent posé des questions sur ses écrits et demandé s'il regardait la chaîne télévisée iranienne Al Alam ou la chaîne libanaise Al Manar (dont le Hezbollah est propriétaire).

En partie inspirés par les mouvements de protestation qui ont balayé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les habitants, majoritairement chiites, de la province de l'Est en Arabie saoudite réclament des réformes depuis février 2011. Des manifestations ont lieu pour protester contre le fait que des chiites sont arrêtés, incarcérés et harcelés pour avoir organisé des réunions de prière collective, célébré des fêtes chiites ou enfreint les restrictions pesant sur la construction de mosquées chiites et d'écoles religieuses.

Les pouvoirs publics répliquent par des mesures répressives contre les personnes soupçonnées de soutenir ces événements ou d'y participer, ou encore de critiquer les autorités. Des manifestants sont parfois détenus au secret sans inculpation pendant des jours, voire des semaines. Certains auraient été victimes de torture ou d'autres mauvais traitements. Au moins 20 personnes ayant un lien avec les manifestations dans la province de l'Est ont été tuées par les forces de sécurité depuis 2011, et des centaines d'autres ont été emprisonnées. Celles qui sont inculpées le sont souvent de vagues infractions liées à la sécurité, par exemple de « désobéissance au souverain », et elles sont jugées devant le Tribunal pénal spécial, juridiction spécialisée mise en place pour connaître des affaires de terrorisme et autres infractions liées à la sécurité, au cours de procès non conformes aux normes internationales d'équité. Ces trois dernières années, au moins 21 personnes ont été condamnées à mort à la suite des manifestations de 2011 et de 2012. Certaines, dont quatre qui ont été arrêtées alors qu'elles avaient moins de 18 ans, ont indiqué qu'on les avait torturées pour les faire « avouer ».

Nom : Nazeer al Majed
Homme

AU 41/17, MDE 23/5655/2017, 10 février 2017

AMNESTY
INTERNATIONAL

